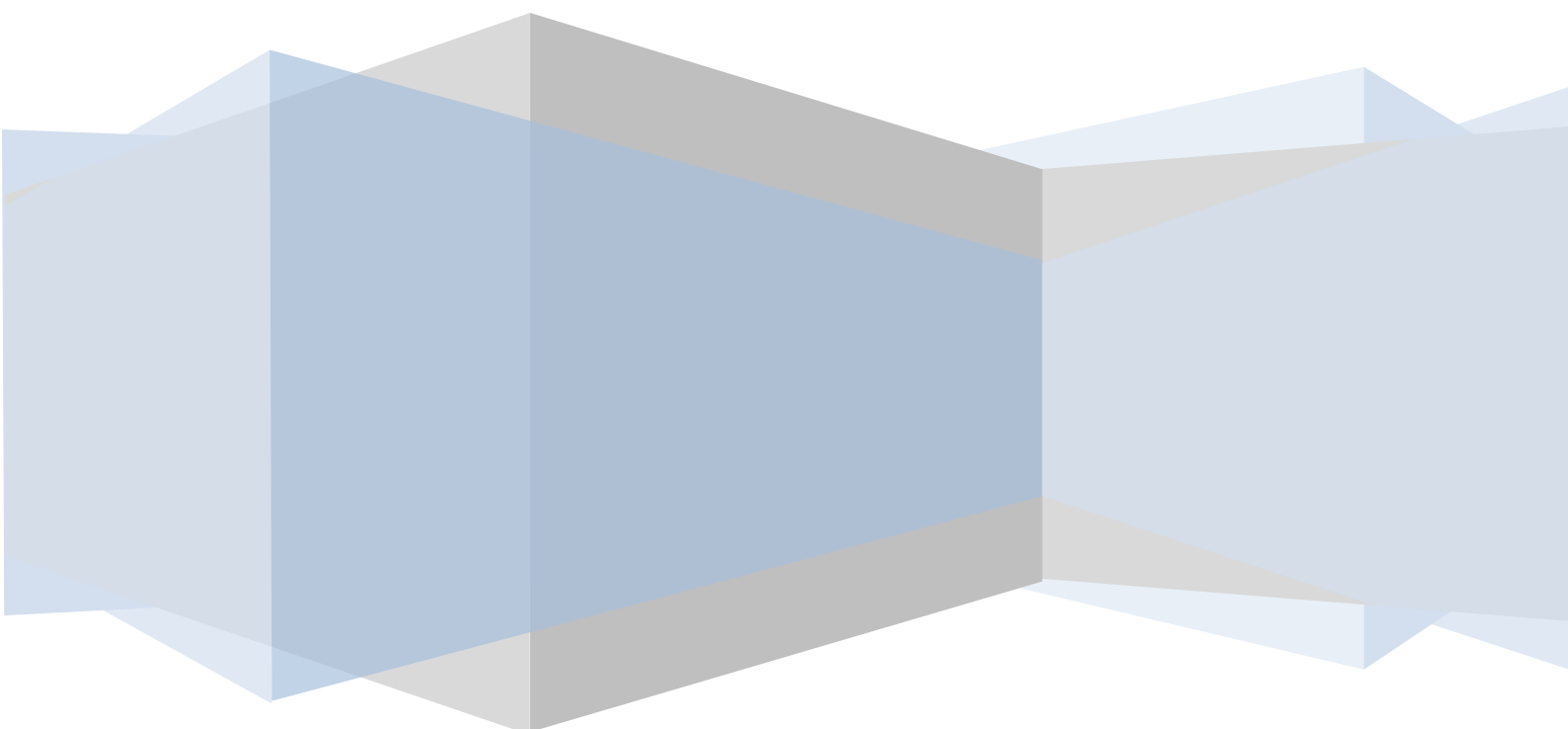




RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



Sommaire

1.	LE CONTEXTE NATIONAL	4
1.1.	Situation économique	4
1.1.1.	Situation internationale et nationale	4
1.1.2.	Focus sur le secteur public local	9
1.2.	Projet de loi de finance 2020.....	13
2.	LE CONTEXTE LOCAL	15
2.1.	Relations avec la région Auvergne Rhône Alpes et le département du Rhône.....	15
2.1.1.	Les orientations budgétaires de la région Auvergne Rhône Alpes.....	15
2.1.2.	Partenariat territorial avec le département	16
2.2.	Relations avec la communauté de communes « Beaujolais Pierres Dorées »	16
3.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	17
3.1.	Analyse rétrospective 2015 - 2019	17
3.1.1.	Section de fonctionnement	17
3.1.2.	Section d'investissement	19
3.1.3.	Analyse des taux	21
3.1.4.	Effectif de la collectivité et charges de personnels	21
3.2.	Orientations budgétaires 2020	22
3.2.1.	Budget de fonctionnement	22
3.2.2.	Budget d'investissement	24
3.2.3.	Endettement	26
3.2.4.	Orientations pluriannuelles	28

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population ansoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2020 le lundi 17 février 2020.

1. LE CONTEXTE NATIONAL

1.1. Situation économique

1.1.1. Situation internationale et nationale

Source : Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – Décembre 2019

La croissance du PIB en France serait confirmée à 1,3 % en 2019. Elle se tasserait temporairement, à 1,1 % en 2020, avant de revenir à 1,3 % en 2021 et 2022. Dans ce contexte, le taux de chômage poursuivrait sa baisse, pour passer en dessous de 8 % fin 2022.

En 2019 et 2020, la nette dégradation de l'environnement international se traduirait par un ralentissement marqué des exportations.

Néanmoins, la croissance résisterait en France, soutenue par le dynamisme de la demande intérieure. L'investissement des entreprises resterait porté par des conditions financières favorables. Les gains de pouvoir d'achat significatifs depuis fin 2018 favoriseraient une accélération progressive de la consommation des ménages qui atteindrait un pic en 2020.

En 2021 et 2022, la composition de la croissance se rééquilibrerait. La demande extérieure et les exportations françaises devraient progressivement se redresser. À l'inverse, la consommation des ménages et l'investissement retrouveraient des rythmes de croissance plus proches de celui du PIB.

L'inflation totale (IPCH) atteindrait un creux à 1,1 % en moyenne annuelle en 2020, en lien avec un ralentissement des prix de l'alimentation et une baisse des prix de l'énergie. Elle se raffermirait par la suite et atteindrait 1,3 % en 2021, puis 1,4 % en 2022 sous l'effet du redressement de sa composante hors énergie et alimentation.

Cette projection reste sujette à des risques importants en termes d'évolution de la conjoncture internationale. Les aléas autour de notre prévision de la croissance française semblent néanmoins désormais symétriques.

Du fait d'une conjoncture internationale dégradée, la croissance française devrait se tasser en 2020 à 1,1 %, mais elle retrouverait un rythme de 1,3 % en 2021 et 2022

Face à l'affaiblissement de l'activité mondiale depuis début 2018, l'économie française a fait preuve de plus de résilience que certains de ses partenaires européens. La croissance de l'activité en glissement sur un an s'établit ainsi à 1,3 % au troisième trimestre 2019 alors qu'elle n'est que de 0,5 % en Allemagne et 0,3 % en Italie. Toutefois, sur la base des enquêtes de conjoncture de la Banque de France publiées le 9 décembre, la progression du PIB en France ralentirait à 0,2 % au quatrième trimestre, après 0,3 % le trimestre précédent. Cette période de modération se poursuivrait encore début 2020 et le rythme de progression du PIB en France se redresserait à partir de mi-2020.

Ce profil de léger creux puis de rebond de l'activité suit celui du commerce extérieur mais avec une atténuation importante en 2019 et 2020 grâce à la résistance de la demande interne. L'investissement des entreprises serait ainsi très soutenu en 2019. En outre, les gains de pouvoir d'achat importants depuis le dernier trimestre 2018 se traduiraient progressivement par une consommation des ménages plus dynamique, en particulier en 2020. Cela permettrait de maintenir une croissance annuelle du PIB à 1,3 % en 2019 et à 1,1 % en 2020, malgré une contribution nettement négative des exportations nettes.

La composition de la croissance française se rééquilibrerait en 2021 et 2022. Les exportations se rétabliraient progressivement tandis que la demande intérieure ralentirait, dès lors que la consommation des ménages et l'investissement retrouveraient des niveaux de croissance proches de celui de l'activité.

Cette projection s'appuie sur la première estimation des comptes trimestriels jusqu'au troisième trimestre 2019, publiés par l'Insee le 30 octobre. Elle repose sur les hypothèses techniques de l'environnement international de l'exercice de projection de décembre de l'Eurosystème, arrêtées le 19 novembre.

Par rapport à notre projection de septembre, la croissance du PIB est légèrement révisée à la baisse. Pour le second semestre 2019, la révision vient d'une surprise un peu négative sur la croissance au troisième trimestre et d'une révision en baisse de notre anticipation pour la croissance du quatrième trimestre. Pour 2020 (- 0,2 point) et 2021 (- 0,1 point), le principal affaiblissement depuis septembre est lié au commerce extérieur et à la révision en baisse de la demande adressée par nos partenaires, notamment en provenance des pays hors de la zone euro. Cet affaiblissement se diffuse ensuite à l'ensemble des composantes de la demande ainsi qu'au marché du travail et à l'inflation. Notre prévision de septembre incorporait déjà la baisse de l'impôt sur le revenu et le gel du point d'indice pour 2020, ainsi que la réforme de l'assurance chômage et les nouvelles baisses de la taxe d'habitation pour 2021 et 2022. De ce fait, les mesures budgétaires prises en loi de finances pour 2020 ont peu d'impact sur les révisions depuis septembre.

Les gains de pouvoir d'achat élevés en 2019 et en 2020 ont plusieurs sources

Après des années 2017 et 2018 où il a progressé sur un rythme inférieur à celui du PIB par habitant, le pouvoir d'achat du revenu disponible par habitant accélérerait notablement en 2019, atteignant son rythme de croissance le plus élevé depuis 2007, à 2,0 % en moyenne. Il se maintiendrait à un rythme encore élevé en 2020 (1,3 %) avant de retrouver ensuite un rythme proche de celui du PIB par habitant (0,8 % en 2021 et 1,0 % en 2022, le PIB par habitant progressant de 1,0 % en 2021 et en 2022). Cette évolution en moyenne sur l'ensemble de la population recouvre bien sûr des situations différentes selon les catégories de ménages. Cette progression du pouvoir d'achat serait le résultat d'une combinaison de facteurs favorables.

En premier lieu, l'ensemble des mesures budgétaires mises en place depuis fin 2018 et celles prévues pour 2020 soutiendraient le revenu disponible des ménages. L'année 2019 est particulièrement concernée avec les mesures d'urgence économiques et sociales (MUES) votées en décembre 2018 (hausse de la prime d'activité, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires notamment) mais aussi des mesures votées auparavant (année pleine de la baisse des cotisations sociales des salariés, baisse de la taxe d'habitation notamment). S'ajoutent ensuite les mesures votées dans le cadre de la loi de finances pour 2020. Elles sont néanmoins en partie contrebalancées par les économies attendues dans le cadre de la réforme de l'indemnisation chômage et la prolongation du gel du point d'indice de la fonction publique en 2020.

De plus, le revenu disponible des ménages serait soutenu, sur tout l'horizon de prévision, par le dynamisme des revenus d'activité des ménages. En 2019 et, dans une moindre mesure, en 2020, ceux-ci seraient particulièrement portés par le rythme des créations nettes d'emplois qui s'est maintenu à un niveau élevé en 2019 (de l'ordre de 270.000 créations nettes) malgré le ralentissement de l'activité. Les créations nettes d'emplois devraient ensuite se réduire progressivement à mesure que les gains de productivité prendraient le relais, à environ 150 000 en 2020, avant de se stabiliser autour de 80 000 par an en 2021 et 2022. Cela devrait permettre une baisse du taux de chômage sur tout l'horizon de prévision, pour atteindre 7,9 % fin 2022. Malgré ce ralentissement relatif de l'emploi, les revenus d'activité des ménages seraient soutenus en 2021 et 2022 par une accélération du salaire moyen par tête en lien avec les gains de productivité.

En revanche, les revenus financiers nets des ménages diminueraient continûment entre 2019 et 2022, en miroir du recul de la charge de la dette des administrations publiques. Les hypothèses construites à partir des contrats à terme donnent des projections de taux d'intérêt restant bas d'ici 2022, ce qui induirait une poursuite de la baisse des rendements des produits d'épargne des ménages. Cette évolution affecterait néanmoins assez peu les dépenses de consommation sous l'hypothèse que la propension à consommer les revenus financiers est faible : elle serait ainsi essentiellement amortie dans le taux d'épargne qui se replierait légèrement en 2021 et 2022.

Enfin, le pouvoir d'achat des ménages bénéficie de la baisse des prix du pétrole depuis mi-2018. Ainsi, fin 2019, le prix du baril de *Brent* s'établirait à 56 euros, soit une baisse d'environ 9 euros depuis le pic de mi-2018. L'hypothèse pour cette prévision, tirée des prix à terme, est celle d'une stabilisation à un niveau légèrement plus faible, autour de 51 euros en 2021 et 2022.

La consommation des ménages soutiendrait la demande intérieure en 2020, avant de retrouver un rythme de croissance plus proche de celui du PIB

La croissance de la consommation des ménages s'élèverait en 2019 à 1,2 %, plus soutenue qu'en 2018 (0,9 %). Elle résulterait notamment des importants gains de pouvoir d'achat depuis la mi-2018, même si une partie de ceux-ci a été épargnée. L'accélération de la consommation des ménages devrait se poursuivre, en ligne avec la poursuite des gains de pouvoir d'achat, pour atteindre un pic mi-2020. La croissance de la consommation des ménages atteindrait ainsi 1,5 % en rythme annuel en 2020. Elle se stabiliserait ensuite sur un rythme de croissance proche de celui du PIB.

Le taux d'épargne atteindrait un pic en 2020 à 15,0 % avant de légèrement reculer à mesure que les gains de pouvoir d'achat seraient progressivement consommés, se stabilisant autour de 14,8 % en 2022. Dès décembre 2017, nous avons projeté que la forte progression du pouvoir d'achat attendue en 2019 s'accompagnerait d'une hausse significative du taux d'épargne. La nette augmentation observée en 2019 (avec un taux d'épargne atteignant 14,8 % au deuxième trimestre 2019, contre 14,2 % en moyenne en 2018), rétablit le taux d'épargne à un niveau légèrement supérieur à sa moyenne depuis 2000 (14,6 %), après une période 2015-2017 marquée par un taux d'épargne plus réduit (14,0 % en moyenne).

Le taux d'investissement des ménages en pourcentage du revenu disponible devrait, lui, se stabiliser à partir de 2019, après deux années de forte hausse. L'investissement des ménages a déjà commencé à ralentir en 2019 et continuerait de le faire en 2020 (0,4 %), avant de se redresser légèrement à partir de 2021.

Le taux d'investissement des entreprises atteindrait un point haut historique

L'investissement des entreprises, très soutenu aux deuxième et troisième trimestres 2019, serait particulièrement dynamique en 2019, avec une hausse de 3,9 %. Cela conduirait le taux d'investissement des sociétés non financières à un niveau nettement plus élevé que celui atteint lors des précédents pics. Ce dynamisme est notamment soutenu par la nette baisse du coût du capital pour les entreprises depuis son pic de 2012, liée à la diminution du coût de la dette grâce à la politique monétaire très accommodante de l'Eurosystème.

Avec le ralentissement de l'activité, la progression de l'investissement des entreprises se modérerait toutefois quelque peu, tout en conservant un rythme de croissance nettement supérieur à celui du PIB.

La décomposition des dépenses d'investissement par produits met par ailleurs en évidence le rôle important de la transformation numérique dans ce dynamisme de l'investissement des entreprises. Ainsi, l'investissement en services d'information et de communication a contribué à hauteur de 40 % à la croissance de l'investissement des entreprises sur la période 2014-2019, loin devant tous les autres types d'investissement. Ce dynamisme des investissements en services d'information-communication se traduit par un poids grandissant de ce poste dans le total des investissements des entreprises, celui-ci représentant ainsi près du quart de l'investissement des entreprises, contre environ 15 % au début des années 2000.

Après un pic en 2019 (du fait du « double compte » lié au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) perçu en 2019 au titre de 2018 et aux baisses de cotisations sociales mises en œuvre début 2019), le taux de marge des sociétés non financières se stabiliserait autour de 31,4 % de la valeur ajoutée à partir de 2020, un niveau encore légèrement inférieur à sa moyenne depuis 2000 (31,8 %). Mais dans le même temps, le taux d'épargne des sociétés non financières se maintiendrait autour de 22,5 % sur 2020-2022, un niveau nettement plus élevé que sa moyenne historique, grâce notamment à la baisse de la charge d'intérêts.

L'environnement extérieur demeurerait particulièrement dégradé en 2020 et son rétablissement à partir de 2021 resterait loin des périodes favorables passées

Les exportations seraient affectées par l'affaiblissement persistant des perspectives de commerce mondial. La projection de demande mondiale adressée à la France est ainsi de nouveau révisée à la baisse en décembre (– 0,2 point en 2019, – 0,8 point en 2020 et – 0,5 point en 2021 par rapport à la projection de septembre) après des exercices de prévision de juin et septembre marqués par des révisions déjà importantes, portant notamment sur 2019. En décembre, la révision provient essentiellement d'une dégradation de la demande en provenance d'Asie et des États-Unis, qui affecte également l'activité et la demande de nos partenaires de la zone euro. La croissance de la demande mondiale adressée à la France s'élèverait ainsi à 1,2 % en 2019, au plus bas depuis 2012, et à seulement 1,5 % en 2020. Elle se redresserait ensuite, tout en restant sur un rythme inférieur aux tendances passées (cf. graphique 2). Ceci resterait donc un frein sur la croissance française à moyen terme.

Ces perspectives peu favorables sur les échanges se traduiraient par un ralentissement marqué des exportations françaises, à 2,2 % en 2019 (après 3,5 % en 2018) et 1,9 % en 2020. La résistance des exportations en 2019 par rapport à la demande adressée reflète toutefois la remontée des performances à l'exportation depuis mi-2018.

Les importations évolueraient, pour leur part, en lien avec la demande intérieure, même si certains décalages dans le temps pourraient se produire. Ainsi, après une faible progression en 2018 (1,2 %), la croissance des importations a repris en 2019 (3,4 % en glissement annuel au troisième trimestre). Elles connaîtraient un pic en moyenne annuelle en 2020 (2,9 %) lié à l'accélération de la consommation des ménages, pour ensuite progressivement ralentir en 2021 et 2022.

L'inflation connaîtrait un creux à 1,1 % en 2020, dû à un ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation, puis se redresserait progressivement pour atteindre 1,4 % en 2022, portée notamment par la hausse des prix des services

L'inflation IPCH a progressivement diminué au cours de l'année 2019, pour s'établir à 1,2 % au troisième trimestre. Ce recul s'explique principalement par un ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation. D'une part, les prix de l'énergie ont ralenti du fait de la baisse du prix du pétrole et de l'absence de hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) début 2019, deux facteurs qui avaient poussé les prix de l'énergie fortement à la hausse en 2018. D'autre part, bien qu'ils demeurent dynamiques, les prix de l'alimentation ont dans l'ensemble ralenti au cours de l'année. En particulier, après leur forte hausse à l'été 2019 dans le sillage des températures élevées qui ont touché la France, ils ont nettement ralenti en septembre et en octobre.

L'inflation hors énergie et alimentation a, elle, légèrement augmenté au cours de l'année : après un premier semestre particulièrement atone, autour de 0,5 %, elle s'est redressée au troisième trimestre pour atteindre 0,7 %. La hausse des prix des services en particulier a gagné en dynamisme au cours de l'année, passant de moins de 1 % au premier semestre à environ 1,5 % à la fin du troisième trimestre.

En 2019, l'inflation IPCH total s'établirait ainsi à 1,3 % en moyenne annuelle, et l'inflation hors énergie et alimentation s'établirait à 0,6 %, des chiffres inchangés par rapport à notre prévision de septembre.

En 2020, l'inflation IPCH continuerait à se replier pour atteindre 1,1 %. Cette baisse serait principalement due aux prix de l'énergie et de l'alimentation. Après leur ralentissement en 2019, les prix de l'énergie seraient orientés à la baisse, dans le sillage des prix du pétrole. Quant à ceux des produits alimentaires, ils poursuivraient leur ralentissement initié après leur pic de l'été 2019. En revanche, l'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa hausse récente, et atteindrait 1,0 % en 2020. Elle serait essentiellement portée par les prix des services qui augmenteraient de 1,8 % en moyenne annuelle en 2020.

Passé ce creux, l'inflation IPCH totale se redresserait à 1,3 % en 2021, puis 1,4 % en 2022, et serait, en fin d'horizon, portée de manière plus équilibrée par ses différentes composantes. Les prix de l'alimentation poursuivraient leur ralentissement, du fait notamment de hausses du prix du tabac moindres que par le passé. Les prix de l'énergie, quant à eux, se redresseraient progressivement, mais demeureraient faiblement dynamiques. L'inflation hors énergie et alimentation continuerait d'augmenter, pour atteindre 1,3 % en 2021 et 1,4 % en 2022. Cette progression, favorisée par un regain de dynamisme des prix des produits manufacturés, serait surtout portée par la hausse des prix des services qui fluctuerait autour de 2,0 % en moyenne annuelle au cours de ces deux années. Cela reflèterait le dynamisme du marché du travail et des salaires.

Tout comme dans notre prévision de septembre, l'inflation hors énergie et alimentation présenterait toutefois un profil heurté, dû à différentes mesures de politique économique : les loyers dans le parc social baisseraient à nouveau en janvier 2020 (après une première baisse en juin 2018), les prix des billets d'avion seraient poussés à la hausse par l'instauration d'une écotaxe en janvier 2020, et les prix des équipements optiques, auditifs et dentaires

diminueraient significativement suite à la mise en place graduelle du reste à charge nul sur les prothèses optiques, auditives et dentaires entre 2019 et 2021, même si les prix des assurances complémentaires de santé au sein des services devraient être en hausse.

Le déficit public tendrait vers 2 % du PIB et la dette publique se stabiliserait juste en dessous de 100 % du PIB, avec des baisses d'impôts significatives et une progression des dépenses demeurant soutenue, hors baisse de la charge de la dette

Le déficit public s'élèverait à 3,0 % du PIB en 2019, après 2,5 % en 2018 sous l'effet de la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales. Hors cet effet temporaire, le déficit public s'établirait à 2,1 % du PIB en 2019. Il atteindrait 2,2 % du PIB en 2020, puis diminuerait légèrement vers un niveau proche de 2 % du PIB. Ces projections intègrent toutes les informations contenues dans la loi de finances pour 2020, ainsi que les récentes annonces du plan d'urgence pour l'hôpital. Sur 2021 et 2022, seules les mesures suffisamment spécifiées sont incluses dans notre projection.

Les prélèvements obligatoires (PO) s'inscriraient en baisse à 44,1 % du PIB à l'horizon 2021-2022 après avoir atteint 45,2 % du PIB en 2018. Les mesures de baisses de PO de la loi de finances pour 2020 (réforme du barème de l'impôt sur le revenu en 2020, suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 20 % des ménages les plus aisés à partir de 2021) accentuent la diminution de la charge fiscale déjà inscrite dans les lois de finances précédentes (dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, année pleine de la suppression des cotisations sociales maladie et chômage à la charge des salariés, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires, baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés).

Les dépenses publiques (hors crédits d'impôt, HCI) progresseraient en valeur au rythme de 1,8 % par an en moyenne sur la période 2019-2022, et de 0,8 % en volume (déflaté par l'IPC hors tabac) par an en moyenne sur cette même période, dont 0,1 point d'effet de périmètre dû à l'inclusion de France Compétences. Même si certaines mesures permettent des décélérations importantes du côté des dépenses (gel du point d'indice de la fonction publique, sous-indexation de certaines prestations sociales, réforme de l'assurance chômage), c'est la baisse continue de la charge de la dette, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement faibles, qui contribue le plus significativement aux économies. Les dépenses primaires (HCI, hors charge de la dette) croîtraient en effet en moyenne d'1,2 % par an en volume sur la période 2019-2022, soit un rythme proche de sa tendance des dix dernières années et de celui de la croissance potentielle du PIB.

Le solde structurel, calculé à partir de la méthodologie et de la croissance potentielle de la Commission européenne, ne s'améliorerait que marginalement sur la période 2019-2022, passant de - 2,7 % du PIB en 2018 à - 2,5 % du PIB en 2022, et ceci seulement grâce à la baisse de la charge de la dette. L'ajustement structurel primaire serait négatif sur l'horizon de prévision (- 0,8 point en cumulé sur la période 2019-2022). Dans cette projection, la dette publique augmenterait encore un peu jusqu'en 2021, pour se stabiliser juste en dessous de 100 % du PIB à l'horizon 2022. En d'autres termes, les économies procurées par la baisse de la charge d'intérêts auraient pour contrepartie un assouplissement de la politique budgétaire. Cette orientation budgétaire plus active pose d'autant plus la question de son contenu qualitatif : l'évaluation des effets sur la croissance, y compris dans une perspective de moyen terme, devrait conduire à privilégier les investissements et dépenses d'avenir.

Une poursuite de la dégradation de la demande extérieure pourrait peser à la baisse sur cette prévision, mais à l'inverse le taux d'épargne élevé des ménages pourrait permettre une hausse plus prononcée de la demande intérieure

Cette projection reste sujette à des aléas significatifs du fait d'un contexte international toujours particulièrement incertain. Une dégradation plus prononcée des perspectives d'activité pour les principaux partenaires économiques de la France, notamment en Allemagne et en Italie, serait susceptible d'affecter négativement la croissance française. De plus, les mesures commerciales déjà prises ou annoncées par les États-Unis, notamment concernant Airbus ou le secteur viticole, pourraient peser plus fortement qu'anticipé sur les secteurs de spécialisation des exportations françaises. La possibilité d'un accroissement des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis est également toujours un aléa significatif. Néanmoins, les signes actuels de stabilisation conjoncturelle chez certains partenaires pourraient, s'ils se confirmaient, avoir un effet positif sur la demande adressée de la France et donc sur l'activité. Les suites du Brexit demeurent aussi un aléa, puisque les accords relatifs au commerce et aux services financiers entre le Royaume-Uni et l'Union européenne restent à négocier d'ici décembre 2020.

Sur le plan interne, le rythme de consommation des gains de pouvoir d'achat est soumis à des aléas. Au regard du taux d'épargne des ménages élevé en 2019, une hausse plus prononcée de la consommation des ménages est

possible, ce qui pourrait renforcer la croissance française (même si, à l'inverse, il ne peut pas être exclu que les ménages demeurent très prudents et ne réduisent pas leur taux d'épargne en fin de période).

L'évolution des prix est également sujette à des aléas. D'une part, le prix du pétrole, supposé en léger repli dans la projection, demeure volatil et soumis à des incertitudes à la hausse comme à la baisse. D'autre part, malgré une hausse indéniable depuis l'été, l'inflation hors énergie et alimentation demeure à un niveau faible par rapport à sa moyenne historique, générant des incertitudes quant à l'ampleur de ce redressement. Enfin, bien que les effets de la loi « 100 % santé » que nous avons pris en compte demeurent identiques à notre précédente prévision, l'impact de ce dispositif sur les prix demeure difficile à évaluer précisément.

1.1.2. Focus sur le secteur public local

Source : Rapport de l'observatoire des finances locales – Les finances des collectivités locales en 2019.

Au 1^{er} janvier 2018, la France comptabilise 35 357 communes regroupant 67,1 millions d'habitants et 1 263 EPCI à fiscalité propre.

Selon les comptes publiés par l'Insee en mai 2019, la croissance de l'économie française ralentit en 2018 : le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 1,7 % en volume, après + 2,3 % en 2017 et + 1,1 % en 2016. La dépense de consommation des ménages ralentit (+ 0,9 % après + 1,4 %), mais l'investissement décélère plus sensiblement (+ 2,8 %, après + 4,7 % en 2017), de manière plus marquée pour les ménages (+ 2,0 % en 2018 après +6,6 % en 2017) que pour les entreprises (+ 3,8 % après + 4,7 %), alors que l'investissement des administrations publiques accélère (+ 2,4 % après + 0,3 % en 2017). La contribution des échanges extérieurs est positive (+ 0,7 point).

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : + 2,3 % contre + 1,9 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié pour 2018 s'établit à 59,5 milliards d'euros, soit 2,5 % du produit intérieur brut (PIB), après 2,8 % en 2017. Cette évolution est due essentiellement aux administrations de sécurité sociale, ces dernières dégagent un excédent de 10,8 Md€ en 2018 après 5,3 Md€ en 2017. Dans une moindre mesure, l'amélioration de l'excédent des administrations publiques locales (APUL), + 2,3 Md€ en 2018 après + 1,6 Md€ en 2017, participe aussi à la réduction du déficit des administrations publiques. Cette situation confirme la tendance débutée en 2016 d'un solde des APUL positif.

Les recettes des APUL sont plus dynamiques que leurs dépenses. Du côté des recettes, la suppression de la dotation globale de fonctionnement de l'État aux régions (- 3,9 Md€) est plus que compensée par une affectation d'une part de TVA (+ 4,2 Md€). La modération des dépenses de fonctionnement des APUL favorise également l'amélioration de leur capacité de financement, même si leurs dépenses d'investissement restent dynamiques.

Après trois années de baisse, le poids des dépenses des APUL (260,4 Md€) dans le total des dépenses publiques est en très légère augmentation en 2018, à 19,7 %.

Finances des collectivités locales en 2018 : modération des dépenses de fonctionnement et nouvelle croissance des dépenses d'investissement

En 2018, les collectivités locales ont modéré leurs dépenses de fonctionnement. Ces dernières ralentissent et se stabilisent (+ 0,2 %, après + 2,0 %), autant du fait du recul des subventions versées que de la maîtrise des frais de personnel. Les recettes de fonctionnement ralentissent aussi (+ 1,1 % après + 2,3 % en 2017), mais moins vite que les dépenses du fait des rentrées fiscales structurellement moins élastiques. L'épargne brute qui s'en dégage progresse en 2018 plus rapidement encore qu'en 2017 (+ 6,3 % après + 4,3 %).

Les dépenses d'investissement continuent d'augmenter en 2018 (+ 5,2 %), sans toutefois dépasser le rythme de 2017 (+ 6,2 %). La progression est particulièrement vive dans le secteur communal. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progressent, elles aussi, très fortement (+ 10,5 % après + 3,8 % en 2017) et l'encours de dette se stabilise en 2018 pour la première fois depuis 2003.

Ralentissement des dépenses de fonctionnement

Évolution par niveau de collectivité

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont quasiment stabilisées (+ 0,2 %, après + 2,0 % en 2017). Le ralentissement du rythme des dépenses par rapport à celui en 2017 est général, mais d'un niveau de collectivité à l'autre, ce mouvement n'est pas uniforme : les dépenses de fonctionnement des communes reculent (- 0,6 %), mais celles de leurs groupements progressent (+ 2,1 %) ; celles des départements reculent en 2018 encore plus qu'en 2017, et celles des régions augmentent à nouveau en 2018 (+ 3,4 %), 2017 et 2018 étant des années marquées par les transferts de compétences « transports » de la part des départements et par une nouvelle montée en puissance de la gestion des fonds européens par les régions. La Corse changeant de statut en 2018, les évolutions des départements et des régions sont mentionnées hors Corse.

Communes et groupements à fiscalité propre regroupés, les dépenses de fonctionnement du bloc communal augmentent de + 0,1 %. Pour l'ensemble des autres catégories, départements, régions et collectivités territoriales uniques, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 0,3 %.

En ajoutant les budgets annexes des collectivités, en ajoutant aussi les syndicats et en neutralisant certains flux entre budgets et entre personnes morales différentes (communes, GFP, syndicats, départements, régions et CTU), les dépenses de fonctionnement augmentent en 2018 de + 0,9 %, donc sensiblement plus vite que celles des seuls budgets principaux. D'une part, les dépenses des budgets annexes augmentent depuis plusieurs années plus vite que celles des budgets principaux, d'autre part, les dépenses des syndicats ont augmenté en 2018, contrairement à la tendance baissière observée les deux années précédentes. Avant 2018, les dépenses de fonctionnement consolidées évoluaient de manière quasi identique à celles des seuls budgets principaux, ce n'est plus le cas en 2018.

Évolution par nature de dépenses

Le ralentissement global des dépenses de fonctionnement provient, d'une part, de la maîtrise des dépenses d'intervention (subventions) : - 0,1 % en 2018 (après + 1,8 % en 2017) et, d'autre part, du ralentissement des dépenses de personnel (+ 0,9 % en 2018 après + 2,9 %). Ce dernier est conforme à ce qui était attendu, compte tenu de l'absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2018 et de la stabilité du taux de cotisations employeurs dues à la CNRACL.

Dans une moindre mesure, mais dans un contexte d'inflation plus forte que les années précédentes, les achats et charges externes ont eux aussi contribué au ralentissement des dépenses (+ 1,0 % en 2018, après + 2,1 % en 2017). Les achats et charges externes enregistrés par les syndicats (+ 3,2 %) et par les budgets annexes (+ 8,1 %) progressent en revanche plus nettement.

Les charges financières continuent de diminuer fortement (- 6,8 %), pour la troisième année consécutive.

Des recettes de fonctionnement portées par la fiscalité indirecte

Comme les dépenses, les recettes de fonctionnement ralentissent en 2018 (+ 1,1 %, après + 2,3 % en 2017).

D'une part, les subventions reçues et les participations reviennent sur leur trajectoire d'avant 2017, année exceptionnelle, marquée par les transferts de compétences « transports » des départements vers les régions et par les participations versées en conséquence par les départements (et enregistrées en recettes par les régions).

D'autre part, les concours de l'État reculent. Ce recul est en fait uniquement dû à la suppression de la DGF versée aux régions et aux CTU, DGF remplacée par une fraction de TVA (4,1 Md€), comme le prévoit l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. En intégrant ce transfert de fiscalité aux concours de l'État, ces derniers sont en fait stables par rapport à 2017. Cette stabilité, après plusieurs années de baisse, provient du fait que la participation des collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques ne prend plus la forme de la « contribution au redressement des finances publiques » des quatre années antérieures, mais s'inscrit désormais dans un « pacte de confiance ». Ce dernier se traduit par la stabilité des concours financiers et un effort concerté de maîtrise de la dépense, prenant notamment la forme de la contractualisation entre l'État et les 322 plus grandes collectivités, prévue à l'article 29 de la loi de programmation.

La fiscalité est le principal élément des recettes des collectivités (70 % de recettes de fonctionnement en 2018). La fraction de TVA reçue par les régions en 2018 y est désormais incluse, et les recettes fiscales augmentent de + 5,2 %. Neutralisées de ce transfert de TVA, elles augmentent de + 2,1 %.

Concernant la fiscalité locale proprement dite, les collectivités bénéficient en 2018 d'une revalorisation importante des valeurs locatives pour les taxes « ménages » (+ 1,2 % après + 0,4 % en 2017). Les taux des taxes foncières et d'habitation croissent, eux, très modérément, comme habituellement à ce stade des cycles électoraux.

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont une nouvelle fois dynamiques (+ 4,6 %), mais moins qu'en 2017 (+ 15,9 %).

À l'inverse, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) augmente peu (+ 0,8 %), après avoir beaucoup augmenté en 2017 (+ 4,3 %). Cet à-coup provient, en plus des variations de la valeur ajoutée des entreprises, de modifications législatives récentes sur la façon de calculer la CVAE pour les entreprises membres de groupes.

D'une année sur l'autre, le jeu successif des versements d'acomptes des entreprises et des reversements de l'État rend délicate l'interprétation des évolutions de la CVAE.

La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques ne progresse pas en 2018, et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) diminue, revenant à son niveau de 2013 après la hausse exceptionnelle de 2017 du fait des acomptes versés cette année-là au titre de l'année 2018.

Nouvelle hausse de l'épargne brute en 2018

La progression des recettes de fonctionnement (+ 1,1 %) étant plus vive que celle des dépenses (+ 0,2 %), l'épargne brute augmente (+ 6,3 %). Cette progression est plus forte que celle des trois dernières années, mais les situations par niveaux de collectivités sont en fait assez contrastées.

L'épargne brute progresse ainsi plus vite dans le secteur communal (+ 8,5 % pour les communes et + 9,7 % pour leurs groupements à fiscalité propre) que dans les régions (+ 7,4 %) et les départements (+ 0,0 %). L'accélération de l'épargne brute de l'ensemble des collectivités depuis quatre ans n'est donc qu'apparente : l'épargne brute n'accélère que pour les communes ; elle ralentit pour les groupements et les régions et ne progresse plus pour les départements. Par ailleurs, au sein même de chaque catégorie, les évolutions de ce solde peuvent également être disparates d'une collectivité à une autre.

Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne rapportée aux recettes de fonctionnement, progresse en 2018 pour tous les niveaux de collectivité sauf les départements, pour la deuxième année consécutive.

Nouvelle hausse des dépenses d'investissement

En 2017, la reprise de l'investissement avait été plus faible et plus tardive qu'attendu. En 2018, l'investissement augmente de + 5,2 %, donc un peu moins rapidement qu'en 2017. La reprise est plus vigoureuse dans le secteur communal et en particulier dans les groupements (+ 7,8 %). Elle a été notamment soutenue par les dotations (DSIL et DETR). L'investissement des départements (+ 4,1 %) reprend seulement cette année, après un mouvement ininterrompu de baisse depuis 2009. L'investissement des régions reste en revanche plus terne (+ 2,6 %), la hausse des subventions versées (notamment celles provenant de la gestion des fonds européens) compensant à peine la baisse des dépenses d'équipement.

Les comptes consolidés (c'est-à-dire augmentés des budgets annexes, des budgets des syndicats et diminués de certains flux croisés entre budgets et entre collectivités) indiquent une augmentation de l'investissement de + 5,6 %.

Forte hausse des recettes d'investissement dans le secteur communal

Les recettes d'investissement augmentent de + 10,1 % dans les communes et de + 8,7 % dans leurs groupements à fiscalité propre. Cette forte progression provient, d'une part, du développement des subventions et dotations d'investissement (dont la DSIL et la DETR) mais aussi de la forte progression du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (+ 9,8 % pour le secteur communal). Le taux de réalisation du FCTVA par rapport à la prévision de la LFI 2018 a fortement augmenté. Cette augmentation bénéficie surtout au bloc communal. En effet, la reprise de l'investissement des communes explique une partie de l'augmentation du FCTVA. Par ailleurs, pour les EPCI, la reprise de l'investissement est couplée avec un effet de report des

paiements qui, du fait de la refonte de la carte intercommunale en 2017, a pu décaler le dépôt des dossiers au titre de l'exercice 2017 et donc le versement du FCTVA sur l'exercice 2018.

Les recettes d'investissement sont en revanche moins lisibles pour les départements (+ 3,6 %) et les régions (+ 18,7%) à cause des transferts de compétences « transports » et, pour les régions, de la montée en puissance de la gestion des fonds européens, en 2017 et en 2018.

Les collectivités sont en situation de capacité de financement pour la quatrième année consécutive

Les collectivités locales dégagent une capacité de financement pour la quatrième année consécutive : le solde entre les recettes et dépenses avant opérations sur la dette s'élève à + 2,3 Md€ en 2018. Cependant, la situation est variable selon le niveau de collectivités : les régions ont, encore en 2018, un besoin de financement, même s'il s'est considérablement réduit par rapport aux années précédentes, tandis que les départements et le secteur communal dégagent un solde positif, comme en 2017.

Les comptes consolidés délivrent le même message que les seuls budgets principaux, à savoir une amélioration de la capacité de financement par rapport à 2017 (+ 2,0 Md€ en 2018, après + 1,4 Md€).

Stabilisation du stock de dette pour la première fois depuis 2003

En 2018, le volume des emprunts contractés continue de diminuer pour atteindre 13,3 Md€. Dans le même temps, les remboursements de dette progressent et dépassent 14 Md€. Le flux net de dette sur l'année ressort donc négatif à - 700 M€.

À ces mouvements sur les flux de dette viennent s'ajouter des opérations non budgétaires de transferts de dette (en provenance des syndicats notamment) ou d'inscription d'encours au titre de partenariat public-privé (PPP) sur quelques collectivités et des capitalisations d'indemnités de remboursement anticipé.

Au final, le stock de dette se stabilise en 2018 (+ 0,1 %), pour la première fois depuis 2003. L'agrégation avec les syndicats et les budgets annexes ne modifie pas ce constat : le bloc communal stabilise son encours, les départements le réduisent et les régions l'augmentent légèrement.

Cette stabilisation du stock de dette, conjointe à l'amélioration de l'épargne brute, améliore la capacité de désendettement des collectivités locales pour la troisième année consécutive.

1.2. La loi de finances 2020

La Loi de Finances pour l'année 2020 a été votée le 28 décembre 2019

La suppression de la taxe d'habitation définitivement actée

La LF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1er janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

De bonnes nouvelles provenant de l'évolution des concours financiers de l'Etat et de la péréquation

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27 Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le soutien de l'État à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 M€ par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017. A noter également que les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR).

En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements) et la LF 2020 amorce l'alignement des montants de péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole, et initie une réforme des modalités de répartition de cette enveloppe. La « dotation élu local » augmente de 10 M€ (elle passera à 75 M€ en 2020) et les communes bénéficient d'un accompagnement financier renforcé à hauteur de 1,5 M€ pour le fonds d'aide au relogement d'urgence et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité.

Tout cela ne fait pas oublier la nouvelle réduction des « variables d'ajustement » de 120 millions d'euros, qui entraîne une amputation de la compensation de la réforme du versement transport pour le bloc communal (communes et EPCI). Conséquence directe, le fonds de compensation du versement transport passera de 91 à 48 M€ en 2020.

La mauvaise nouvelle provient de la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 45 M€ en 2020, dont 10 M€ pour le bloc communal.

Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8milliards € dans la LF 2020. Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV): 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570millions €

Les départements bénéficient quant à eux en 2020 de 212millions € de dotation globale d'équipement (DGE), montant similaire à 2019.

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans cette LF 2020, mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'Etat promet d'ores et déjà une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur (le « coco »). Ce mécanisme prévoit que les surcompensations seront prélevées directement à la source et reversées aux communes sous-compensées par l'intermédiaire du compte d'avance.

Pour 2020, la revalorisation des bases des impôts locaux a été fixée à 0,9%.

Les taux d'imposition de Taxe d'habitation ne peuvent pas être modifiés pour 2020

Autres éléments de la LF 2020 impactant les collectivités

A noter enfin que cette LF prévoit pour les collectivités territoriales la possibilité d'instaurer, à compter du 1er janvier 2020, une exonération de cotisation foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au profit des petites activités commerciales dans les territoires ruraux (cela s'applique aux petites communes ayant encore moins de dix commerces et non intégrées à une aire urbaine) et dans les zones d'intervention des communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation de territoire.

2. LE CONTEXTE LOCAL

2.1. Relations avec la région Auvergne Rhône Alpes et le département du Rhône

2.1.1. Les orientations budgétaires de la région Auvergne Rhône Alpes

Source : Rapport d'orientations budgétaires 2019 (le nouveau DOB 2020 n'étant pas publié) – Région Auvergne Rhône Alpes

Dès 2016, Auvergne-Rhône-Alpes a mis en œuvre le plan de lutte contre le gaspillage de l'argent public le plus ambitieux de l'ensemble des régions françaises. Ce plan a été réalisé à plus de 80% en deux ans. Il sera entièrement atteint au travers du budget 2020.

Pour cette raison, le projet de décision modificative présenté à cette même Assemblée plénière ne propose pas de crédits de paiement supplémentaires destinés à financer en gestion les politiques régionales. Cette maîtrise budgétaire a permis à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de baisser les impôts, d'augmenter l'investissement et d'assainir ses finances :

- La Région a choisi de diminuer la pression fiscale dès le début du mandat pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes avec la baisse du tarif des cartes et l'exonération de taxe sur les cartes grises pour les véhicules propres généralisée à 100% sur l'ensemble du territoire régional.
- La Région a porté son budget d'investissement à plus de 800 M€ dès 2016, alors que le niveau d'investissement avait continûment baissé depuis 2010 jusqu'à 716 M€ en 2015. Cette priorité donnée à l'investissement se traduit dans la prospective régionale, qui intègre en moyenne sur les années de 2019 à 2021 un objectif d'investissement de 900 M€.
- Les finances régionales ont été totalement assainies en 2 ans, avec une dette diminuée de 82 M€ et une capacité de désendettement ramenée de plus de 6,6 ans à fin 2015 à moins de 4 ans aujourd'hui. Ces résultats ont conduit l'agence de notation Standard and Poor's à réévaluer en décembre 2017 la note intrinsèque de la dette de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à aa+, au-dessus de la note de l'Etat. Ces performances ont également été saluées par la Cour des comptes à l'occasion de ses deux derniers rapports annuels sur les finances publiques locales.

Cette stratégie budgétaire est d'autant plus remarquable qu'elle est réalisée dans un contexte de baisse des dotations et de non-respect par l'Etat de ses engagements : en 2018 c'est la ressource transférée au titre des nouvelles compétences dévolues par la loi NOTRE aux régions 1/25 en matière économique qui a été supprimée. Cette suppression se traduit par une perte sèche de 62 M€/an pour la Région.

La présentation du projet de loi de finances 2019 en conseil des ministres et devant le Comité des finances locales les 24 et 25 septembre laisse augurer une nouvelle tentative du gouvernement de diminuer les ressources des Régions ; la fraction de TVA allouée aux régions depuis cette année seulement, en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement, pourrait être très fortement amputée, avec une perte estimée en rythme annuel à plus de 100 M€/an pour l'ensemble des régions.

En dépit de ce contexte de désengagement de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme ses choix pour 2019 : une grande rigueur dans sa gestion quotidienne pour maîtriser les charges de fonctionnement et un effort d'investissement encore accentué, au service du développement des territoires et des entreprises.

Concernant la commune de Anse, dans le cadre du contrat Ambition région, nous avons bénéficié d'une subvention de 380.000 € pour la halle des sports qui reste à percevoir.

Sur 2019, la région Auvergne Rhône Alpes a également attribué une subvention de 149.000€ pour la sauvegarde du Château des Tours, qui reste à percevoir.

2.1.2. Partenariat territorial avec le département

Le DOB 2020 n'est pas publié à ce jour.

Le Département du Rhône continue son désendettement (8 M€ en 2018) tout en maintenant son engagement de campagne de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le pacte financier signé avec l'Etat limite à 1,50 % l'évolution des dépenses de fonctionnement, et ce malgré une augmentation significative des dépenses sociales, notamment celles liées aux mesures d'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Néanmoins, le Département du Rhône a d'ores et déjà annoncé dans ses propositions d'orientations budgétaires pour 2020 sa volonté de poursuivre le partenariat territorial, et le maintien des aides dans le cadre d'appels à projets.

Dans le cadre du partenariat territorial pour 2019, la commune a d'ores et déjà perçu sur le budget 2019 deux aides de 100.000 € chacune pour les travaux de rénovation du Château des Tours et pour le local d'animation dont le financement des travaux figureront dans notre budget 2020. Ce partenariat territorial sera reconduit pour l'année 2020 sur de nouveaux projets.

2.2. Relations avec la communauté de communes « Beaujolais Pierres Dorées »

Source : Rapport d'orientations budgétaires 2020 – Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

L'année 2019 risque de rester dans les mémoires comme la dernière année de forte progression des bases. En effet, si les impôts économiques devraient continuer à progresser suivant la vitalité des entreprises et la création de nouvelles zones.

La taxe d'habitation disparaît et est remplacée par du produit de TVA à partir de 2021, 2020 étant une année de transition.

Les concours de l'État se sont stabilisés avec une légère remontée au seuil de 2017.

La progression prévisible de nos produits est relativement faible et en tout cas inférieure à nos prévisions dans la prospective que nous avons étudié en septembre.

Concernant la commune de Anse, l'attribution de compensation restera stable. Les finances de la communauté de communes pour 2020 sont assurées, toutefois, au même titre que la commune, la réforme de la taxe d'habitation crée des incertitudes pour l'avenir.

La communauté de communes gère ses compétences à Anse comme ailleurs :

- Voirie : dont le rond-point de la piscine réalisé en 2019,
- Petite enfance : engagement de construire une deuxième crèche sur Anse dans les 2 ans
- Centre de loisirs,
- Gestion des déchets,
- Economie avec Viadorée,
- Port du Bordelan,
- Tourisme,
- Etc....

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

3.1. Analyse rétrospective 2015 – 2019

- **Compte administratif 2019 provisoire :**

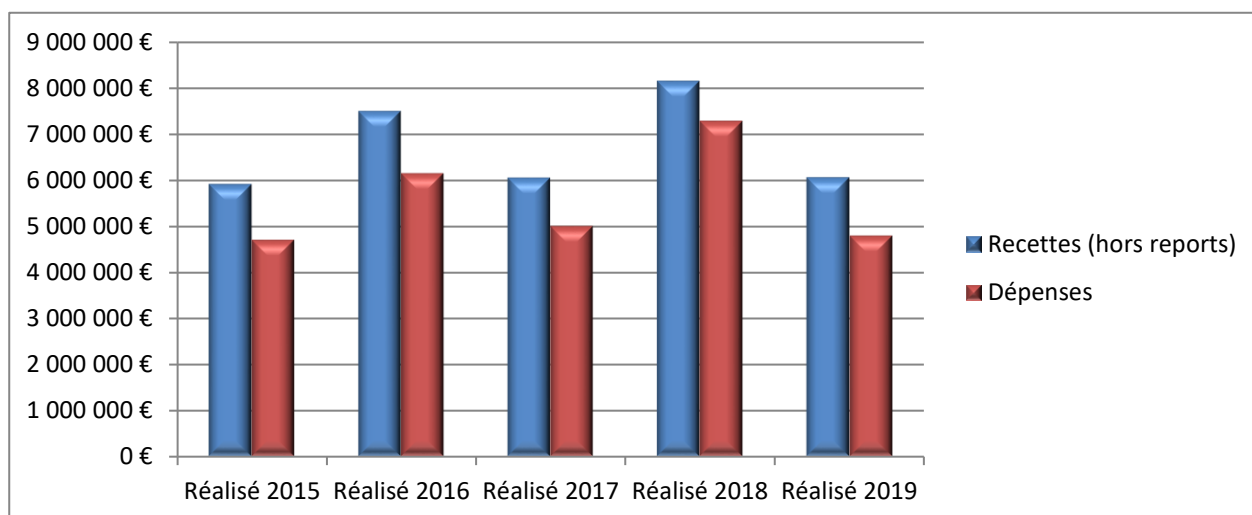
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4.864.299	5.475.940
Recettes	6 057.302	1.870.278
Excédent de clôture année N	1.193.003	-3.605.662
Excédent ou déficit n-1	3.897.231	3.352.348
Résultat cumulé de l'exercice	5.090.234	-253.314
Solde des restes à réaliser		-748.094
Besoin de financement (déficit d'investissement + solde des restes à réaliser)		1.001.408
Affectation du résultat (art.1068)		1.500.000
Excédent à reporter R002 et R001	2.588.825	

Les recettes comprennent les reports d'excédents des années précédentes à hauteur de :

- 3 897 231 € pour la section de fonctionnement.
- 3 352 348 € pour la section d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement est logiquement déficitaire en 2019. Cela provient du fait de la concrétisation de nombreux investissements.

3.1.1. Section de fonctionnement



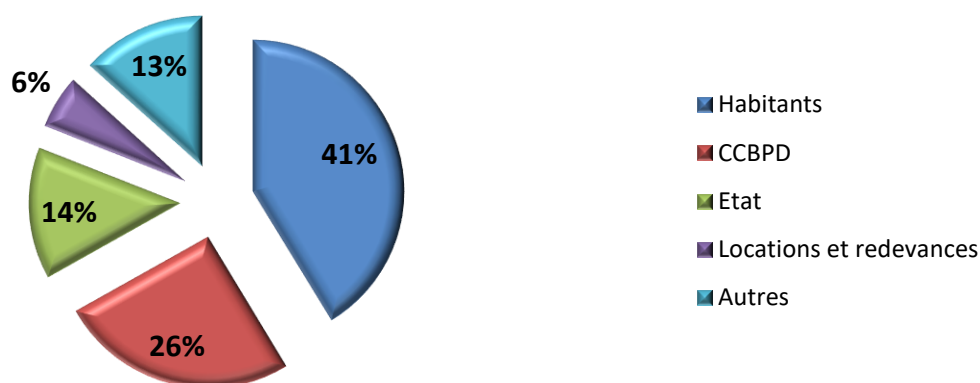
- **Recettes :**

Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019*
--------------	--------------	--------------	---------------

RECETTES				
Reports résultats	2 224 437	2 765 125	2 916 607	3 897 231
Redevances	247 618	223 969	231 038	219 169
Impôts et taxes	4 224 421	4 281 729	4 287 820	4 134 567
Dotations et subventions	954 077	1 026 903	958 092	779 961
Revenus des immeubles	434 587	415 511	323 249	343 489
Remboursements de rémunérations	43 281	11 537	27 090	497 018
Revenus financiers	-	-	-	-
Revenus divers	1 584 340	68 962	2 299 939	60 183
Amortissements et provisions (reprises)	6 706	20 817	21 103	22 911
<i>* : compte administratif anticipé pour 2019.</i>	9 719 467	8 814 553	8 148 334	9 954 533

La vente du camping en 2018 avait permis d'enregistrer 2 200 000€ en revenus divers, ce qui explique la forte variation entre 2018 et 2019.

Répartition des recettes de fonctionnement 2019



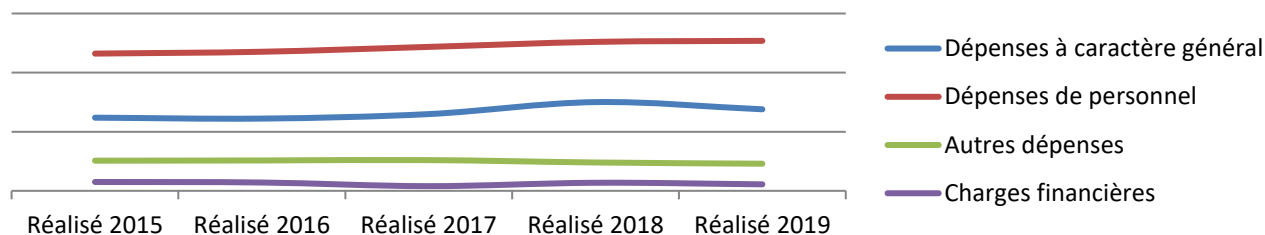
• Dépenses :

Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019*
--------------	--------------	--------------	---------------

DEPENSES				
Dépenses imprévues	-	-	-	-
Dépenses à caractère général	1 222 183	1 297 724	1 500 885	1 379 348
Dépenses de personnel	2 352 766	2 434 765	2 519 515	2 537 349
Divers	-	-	-	-
Autres dépenses	513 324	519 438	479 323	458 299
Charges financières	140 280	78 809	136 234	109 275
Charges exceptionnelles	12 609	201 794	6 828	330
Amortissements et provisions (dotations)	1 913 180	471 289	2 651 379	379 694
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
<i>* : compte administratif anticipé pour 2019.</i>	6 154 342	5 003 819	7 294 165	4 864 299

En 2018, les opérations d'ordre effectuées suite à la cession du camping ont été comptabilisées au chapitre 042, intitulé dans le tableau « amortissements et provisions ».

Evolution des charges de fonctionnement



3.1.2. Section d'investissement

- **Recettes :**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019*
RECETTES				
Report de résultats (bénéfices)	30 920	634 874		3 352 348
Affectation de résultat de fonctionnement	800 000	800 000	894 126	
Virement de la section d'investissement				
Remboursement de TVA et taxe d'aménagement	504 001	435 846	879 362	630 963
Subventions d'investissements	911 112	354 360	869 591	209 000
Emprunts	1 200 000	350 000	860 610	650 000
Ligne de trésorerie (révolving)	-	-		
Divers	7 590	8 163	7 839	620
Produits de la cession d'immobilisations		-		
Transfert des dotations aux amortissements et provisions	1 913 181	471 289		379 694
Opérations d'ordre - patrimoniales	245 042	2 930 859	2 651 379	
<i>* : compte administratif anticipé pour 2019.</i>	5 611 846	5 985 391	6 162 909	5 222 626

- **Dépenses :**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019*
DEPENSES				
Report de résultats (déficits)	-	-	715 986	
Divers	-	-		35 346
Etudes	17 931	46 996	3 033	25 964
Subventions d'équipements	-	-		
Investissements matériels non affectés	214 269	298 492	567 937	474 435
Investissements entretiens non affectés	250 033		155 943	67 434
Remboursements emprunts	289 727	253 569	384 350	418 611
Remboursements ligne de trésorerie (révolving)	197 714			
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	6 706	20 817	21 103	22 911
Opérations d'ordre - patrimoniales	245 042	2 930 859		
Opérations	3 755 550	3 150 645	963 078	4 431 236
<i>* : compte administratif anticipé pour 2019.</i>	4 976 971	6 701 378	2 811 432	5 475 940

Les deux grosses opérations budgétées en 2018 et 2019 ont été réalisées (halle des sports – école Cassin) d'où le taux de réalisation des dépenses d'investissements sur 2019.

Les opérations concernant le Château des tours, le parc de Messimieux et le local de l'ex DDE sont en cours,

Par ailleurs les autres investissements réalisés en 2019 sont détaillés ci-dessous.

- **Autres investissements réalisés en 2019 :**
 - Ecoles :
 - Ecole Cézanne : étanchéité de la toiture
 - École Cassin : début de la sécurisation des abords
 - Ansolia : loges

 - Divers bâtiments :
 - Construction d'un local associatif complémentaire Route de St Bernard

 - Travaux et acquisitions divers
 - Acquisition de véhicules pour les services techniques
 - Parking des pépinières
 - Portail pour accès parking ansolia
 - Signalétique verticale et horizontale liée au plan de stationnement

3.1.3. Analyse des taux

	2019 taux communaux inchangés depuis 1996	Taux moyen 2016 de la strate département 69	Taux moyen 2016 de la strate niveau Région	Taux moyen 2018 de la strate niveau national
Taxe d'habitation	13,73 %	13.61%	12.63 %	16.79%
Foncier bâti	17,93 %	17.45 %	18.70%	19.51 %
Foncier non bâti	39,40 %	37.96 %	53.27 %	42.27 %

Source : DGFIP 69 fiche AEF GESTION 2017 –strate 5 000-9 999 habitants.

L'analyse des taux d'imposition a toutefois ses limites, car les bases de valeur locative par communes sont très inégalitaires. Un même taux peut conduire à des montants d'impôts locaux très disparates.

Les orientations budgétaires 2020 proposent de maintenir les taux d'imposition, stables depuis 1996.

3.1.4. Effectif de la collectivité et charges de personnels

Effectifs	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires	53	49	52	54	55
Contractuels	7	7	7	6	7
TOTAL	60	56	59	60	62

	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	2 321 358	2 352 766	2 434 645	2 519 515	2 537 349

3.2. Orientations budgétaires 2020

3.2.1. Budget de fonctionnement

Prévu 2018	Réalisé 2018	Voté 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020	Variations BP 2019/2018
------------	--------------	-----------	--------------	------------	-------------------------

RECETTES						
Reports résultats	2.916 607	2.916.607	3.770 776	3.897.231	2.588.825	-31 %
Redevances	164 000	231 038	138 900	231 112	153 080	+ 10 %
Impôts et taxes	4 070 046	4 287 820	4 130 046	4 510 827	4 197 000	+ 1.62 %
Dotations et subventions	796 030	958 092	805 530	855 167	781 230	-3 %
Revenus des immeubles	328 850	323 249	331 350	348 940	332 295	+ 0.28 %
Remboursements de rémunérations	10 000	27 090	10 000	45 081	10 000	0
Revenus financiers						
Revenus divers	37 975	2 299 939	2 975	43 261		-100 %
Amortissements et provisions (reprises)	21103	21 103	25 00	22.911	20.933	-16 %
	8.344 112	8.148 334	9.214 577	9.954 533	8.083 363	-13%

Commentaires sur les recettes

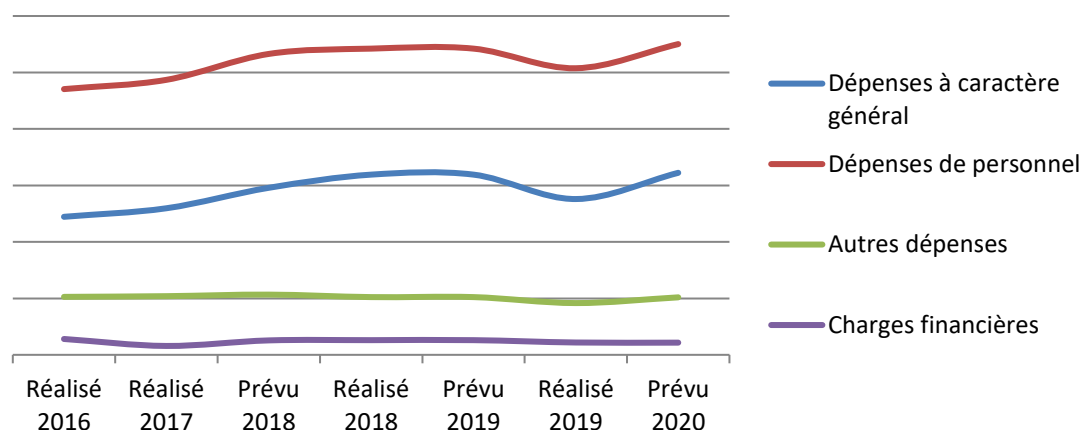
Baisse des redevances suite à l'arrêt des mercredis loisirs en juillet 2018

Principe retenu que les dégrèvements de taxe d'habitation seront intégralement compensés par l'Etat et sera remplacée par la taxe foncière sur les propriétés bâties attribuée aux départements majorée d'une compensation de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement provenant de l'Etat est en faible diminution.

DEPENSES						
Dépenses imprévues	9 750		20 000		20 000	0
Dépenses à caractère général	1 521 280	1 500 885	1 595 447	1 379 348	1 611 676	+1 %
Dépenses de personnel	2 664 000	2 519 515	2 711 114	2 537 349	2 751 277	+ 1.5 %
Divers	-					
Autres dépenses	542 541	479 323	511 107	458 299	509 011	-0.4 %
Charges financières	148 656	136 234	130 056	109 275	107 919	-17 %
Charges exceptionnelles	99250	6 828	111 000	330	134 000	+ 20.72 %
Amortissements et provisions (dotations)	452 000	2 651 379	400 000	379 694	380 560	-4.85 %
Virement à la section d'investissement	2.906 633		3.735 852		2.568 919	-30 %
	8 344 112	7 297 165	9 214 577	4 864 299	8 083 363	-13.34 %

Evolution des charges de fonctionnement



○ Commentaires sur les dépenses

- Les charges à caractère général augmentent de près de 1%, cette évolution après plusieurs années de stabilité est liée à l'augmentation de l'activité à Ansolia, et l'évolution de Séqu'anse culturelle, l'augmentation des quartiers de la commune et du nombre de locaux à entretenir (ex : Ninon Vallin et pour 2020 la future halle des sports)
- L'augmentation des dépenses réalisées en frais de personnel est de 0,71% (inférieure au montant national de 0,90%) L'instauration d'un montant de CIA dans le cadre du RIFSEEP, et la prise en compte des reclassements statutaires, le reprise de travaux de nettoyage en interne, et les augmentations d'échelons et de grades du personnel et la création de l'infothèque devrait conduire à une augmentation du poste prévu budgétairement à +1,50%

3.2.2. Budget d'investissement

	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
RECETTES					
Report de résultats (bénéfices)					
Affectation de résultat de fonctionnement	894 126	894 126	3 352 348		2 501 408
Virement de la section fonctionnement	2 906 633		3 912 214		2 568 919
Remboursement de TVA	744 913	879 363	586 822	630 963	258 000
Subventions d'investissements	980 000	869 591	522 500	209 000	938 099
Emprunts	860000	860 610	650 000	650 000	450 000
Divers	8000-	7 839		620	
Produits de la cession d'immobilisations	2 200 000	2 651 376	350 000		350 000
Transfert des dotations aux amortissements et provisions	452 000		159 000		380 000
Opérations d'ordre - patrimoniales	159 000		400000	379 694.64	159 000
	9 204 672	6 162 909	9 932 884	1 870 278	7 722 987

La cession de la maison dite « Farget » dont la mise aux normes ERP n'est pas possible, pour un montant de 350.000 €, et ce, aux fins de financer le local d'animation qui sera aux normes est toujours prévue.

	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019	Réalisé 2019	TOTAL 2020 à voter + RAR
DEPENSES					
Report de résultats (déficits)	715 986	715 986			253 314
Divers	-	-	35 346	35 346	
Etudes	95 210	3 033	88 790	25 964	413 800
Subventions d'équipements	350 000-	-	350 000		
Investissements matériels non affectés	1 076 352	567 937	897 809	474 435	879 281
Investissements entretiens non affectés	270 758	155 943	171 711	67 434	
Remboursements emprunts	387 904	384 350	435 000	418 611	420 000
Remboursements ligne de trésorerie (révolving)	-	-			
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	21 103	21 103.4	25 000	22 911	20 933
Opérations d'ordre - patrimoniales	159 000	-	159 000		159 000
Opérations	6 128 357	963 078	7 770 226	4 431 236	5 576 657
	9 204 672	2 811 432	9 932 884	5 475 940	7 722 987

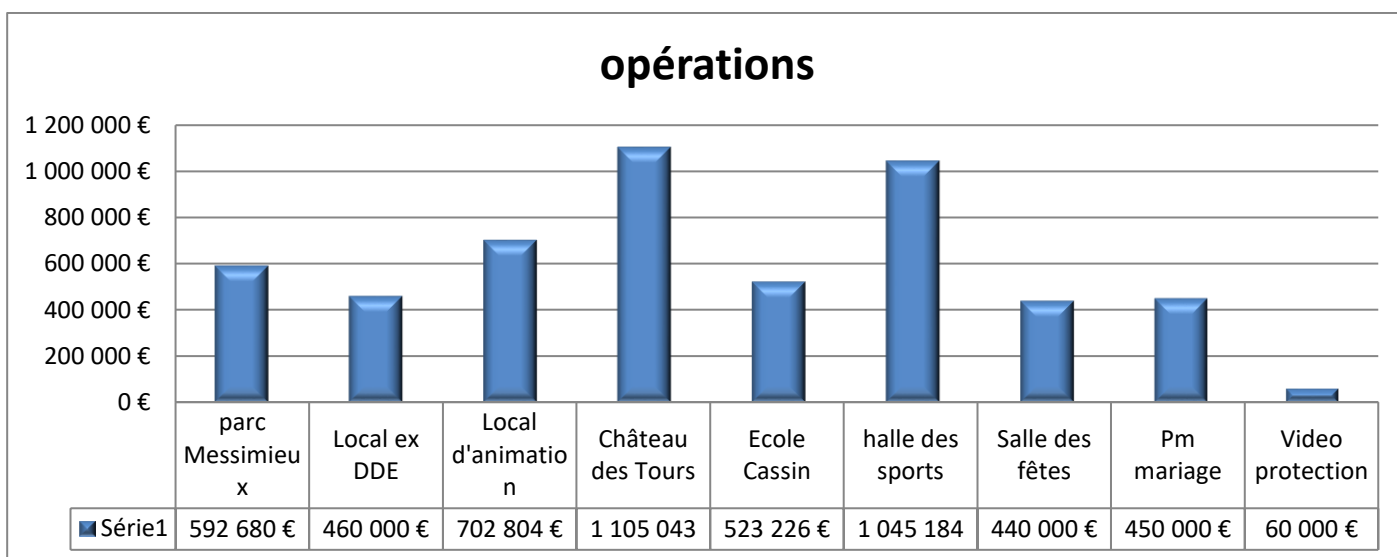
Les dépenses d'investissement liées aux opérations s'élèvent encore à un montant très important de par le décalage des projets budgétés en 2019 (solde halle des sports, abords de Cassin, local Jean Vacher, château des tours et parc de Messimieux) qui se cumulent avec ceux de 2020.

- **Projets d'investissements 2020 : proposition d'une enveloppe de 5.5 millions d'euros environ affectée aux opérations :**

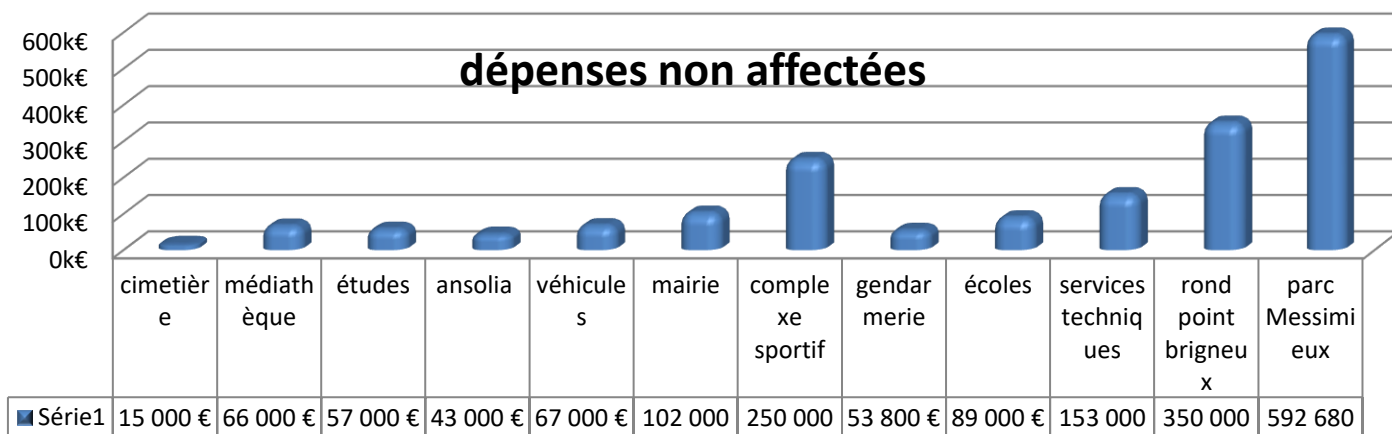
- Finalisation de l'opération de construction de la halle des sports
- Abords de l'école René Cassin
- Local Jean Vacher
- Rénovation du Château des Tours
- Aménagement du parc de Messimieux

- Local d'animation
- Acquisition du foncier nécessaire à la création d'une salle des fêtes
- Acquisition en VEFA d'une annexe de la mairie avec salle des mariages et bureaux police municipale
- Vidéo protection

Et quelques dépenses d'investissements dans différents domaines tels que résumées ci-dessous



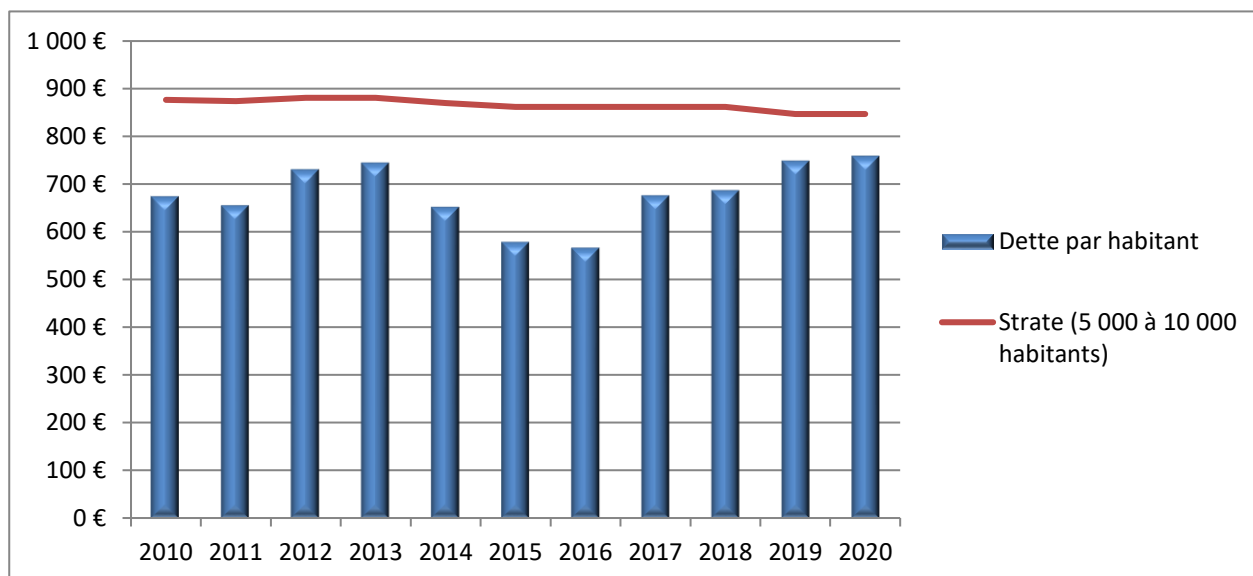
Montant des dépenses d'investissements non affectées en opérations : 882 500€



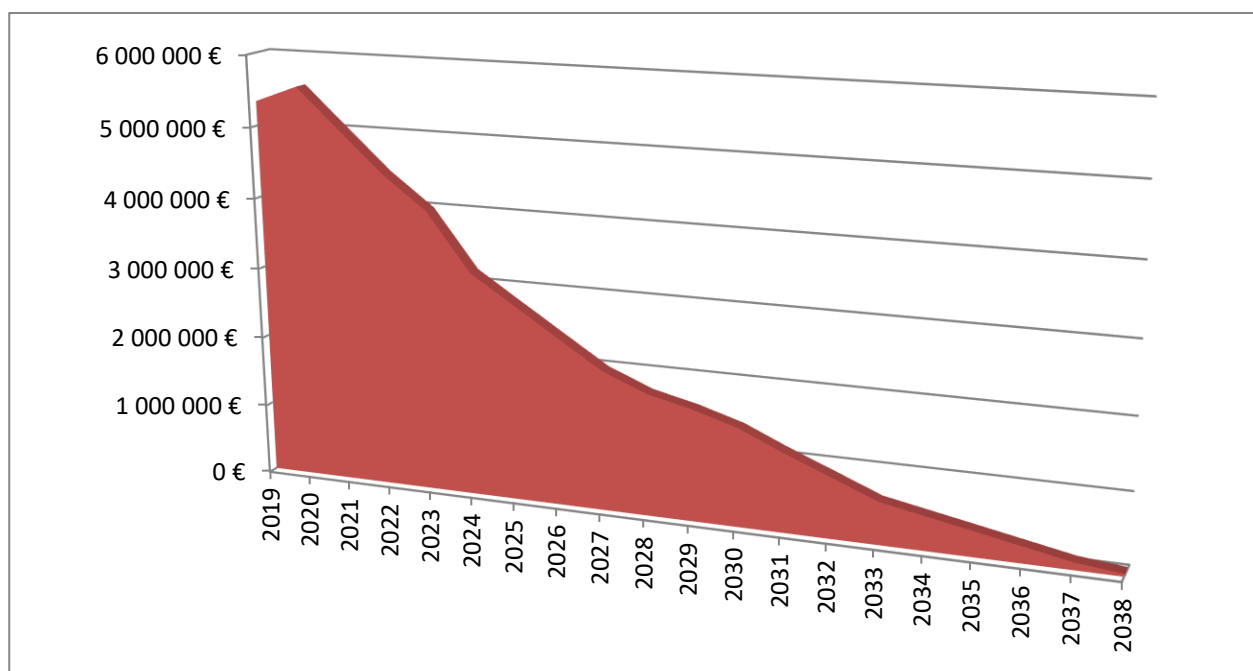
3.2.3. Endettement

- **Dette par habitant :**

Au 01 janvier 2020, la dette par habitant se situe à 759€, elle était de 749 € par habitant en 2019.



- **Courbe d'extinction de la dette**



La quasi-totalité des emprunts sont souscrits avec une durée de 20 ans, d'où une date théorique d'extinction totale de la dette en 2038

Plan pluriannuel d'investissements votés en décembre 2019

Coûts estimatifs et Financements attendus :

		2020	2021	2022	2023
Complexe sportif	200 k€	200 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Salle des fêtes	3 300 k€	400 k€	100 k€	1 300 k€	1 500 k€
Parc Messimieux	500 k€	500 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Bâtiment cure	150 k€	0 k€	150 k€	0 k€	0 k€
Espace théâtre	500 k€	0 k€	500 k€	0 k€	0 k€
PM – salle mariage	1 850 k€	450 k€	600 k€	500 k€	300 k€
Vidéo protection	400 k€	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€
Total	6 900 k€	1 650 k€	1 450 k€	1 900 k€	1 900 k€
Subventions	1 000 k€	150 k€	150 k€	300 k€	300 k€
Cession	850 k€	450 k€	400 k€	0 k€	0 k€
FCTVA	1 250 k€	350 k€	200 k€	400 k€	400 k€
Autofinancement	2 000 k€	500 k€	500 k€	500 k€	500 k€
Emprunts	1 800 k€	200 k€	200 k€	700 k€	700 k€
Total Financements	6 900 k€	1 650 k€	1 450 k€	1 900 k€	1 900 k€

En 2018, deux emprunts de 600k€ et 260k€ ont été mobilisés, le premier pour l'école Cassin, le deuxième pour l'acquisition du local ex DDE., soit 860k€ au lieu de 1.000k€

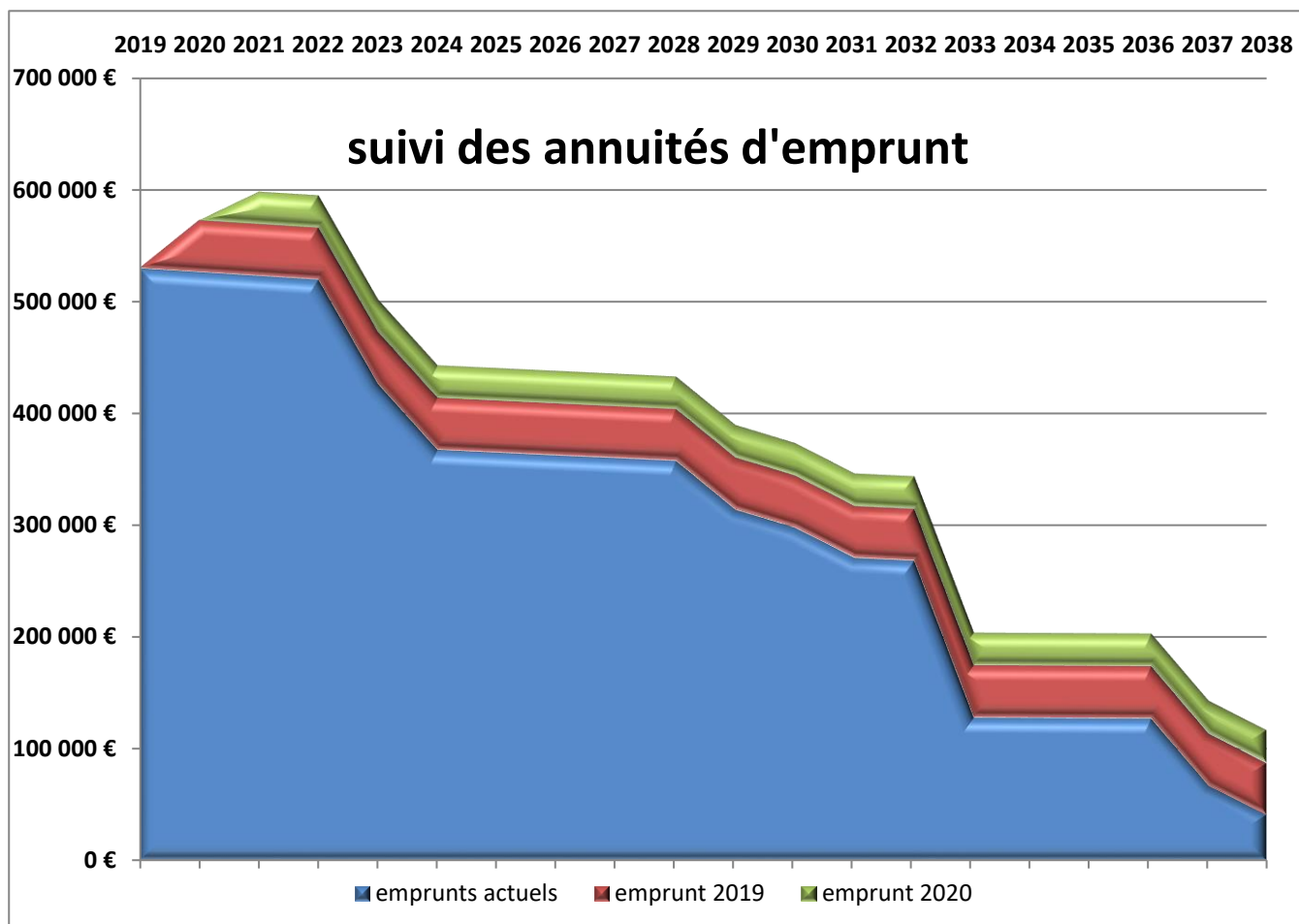
En 2019, un emprunt de 650k€ a été contracté pour finaliser le PPI, au lieu des 1.300k€ prévus.

En 2020 il est envisagé de souscrire un nouvel emprunt de 450k€.

La commune de Anse a une capacité de remboursement, compte tenu de sa structure financière de l'ordre de 550k€ à 600k€ par an d'annuité

Compte tenu des emprunts actuels en place, et ceux envisageables en 2020 (500k€), l'évolution de l'annuité serait la suivante :

- Evolution de l'annuité



- Potentiel d'endettement de la Commune dans les dix années à venir

2020 : 450k€

2021 : 700k€

2022 : 700k€

2023 : 200k€

3.2.4. Orientations pluriannuelles

- Grands projets recensés :

Complexes sportifs, salle des fêtes, parc de Messimieux, bâtiment de la cure, local d'expression théâtrale, local police municipale avec salle des mariages et du conseil municipal et déploiement de la vidéo surveillance

- Perspectives 2021– 2023 : 3 ans

Capacité de financement : 1 M€ / an => 3 M€

Projets courants annuels : 0,50 M€ / an => 1.5 M€.

Reste en autofinancement pour les investissements lourds : 1.5 M€.